



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LISIEUX NORMANDIE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2020

DELIBERATION N° 2020.031

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le *mercredi 29 avril 2020 à 14h00* par téléconférence sous la présidence de Monsieur François **AUBEY** et sur convocation envoyée le *23 avril 2020*, publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

Date de la convocation : Jeudi 23 avril 2020

Membres en exercice : 131

Présents : 103

Votants : 115

Etaient présents : M. Gérard **LOUIS**, Mme Béatrice **HERMILLY**, Mme Annick **SEVESTRE**, M. Gérard **VACQUEREL**, Mme Geneviève **WASSNER**, Mme Evelyne **LE BARBIER**, M. Alain **DUTOT**, M. Eric **BOISNARD**, Mme Déborah **DUTOT**, M. Serge **TOUGARD**, M. Jean-Pierre **GALLIER**, M. Gérard **BEAUDOIN**, M. Roger **LEPAGE**, M. Michel **BRETTEVILLE**, M. Sylvain **BALLOT**, M. Christian **DECOURTY**, M. Alain **MIGNOT**, Mme Isabelle **LEROY**, M. Denis **POUTEAU**, M. Didier **PELLERIN**, Mme Marielle **GARMOND**, Mme Michèle **RESSENCOURT**, M. Bernard **AUBRIL**, Mme Françoise **BRETON**, M. Johnny **BRIARD**, M. Patrick **BUHOT**, M. Daniel **DE LA CROUEE**, M. Jean-Pierre **GALLET**, M. Yves **JAMBU**, Mme Noëlle **JOUVIN**, M. Jean-Pierre **LECOMTE**, Mme Corinne **LECOURT**, M. Serge **MARIE**, M. Paul **MERCIER**, M. Jean-Paul **SALLES**, M. Jean-Paul **SOULBIEU**, M. Emmanuel **THILLAYE**, M. Roland **BAUCHET**, M. Jean-Claude **BENARD**, M. Jean-Louis **DESMONTS**, Mme Mireille **DROUET**, Mme Stéphanie **ERNOULT**, M. François-Paul **GILAS**, M. Philippe **GUILLEMOT**, Mme Sylvaine **HOULLEMARE**, M. Michel **JULIEN**, M. Didier **LALLIER**, M. Frédéric **LEGOVERNEUR**, M. Xavier **LEMARCHAND**, M. Michel **PITARD**, M. Philippe **SOETAERT**, Mme Marie-Thérèse **STALMANS**, M. René **YONNET**, M. Antoine **MAILLE**, M. François **AUBEY**, Mme Jocelyne **BENOIST**, Michèle **BEROUNSKY**, M. Alain **GUILLOT**, M. Bruno **LEBOUCHER**, M. Hubert **MASTROTOTARO**, Mme Claudine **REQUIER**, M. Xavier **CHARLES**, M. Benoît **CHARBONNEAU**, Geneviève **LEBARON**, M. Etienne **COOL**, Mme Eveline **MACREZ**, M. Bernard **CHAMPION**, Mme Brigitte **HAMELIN**, Mme Francine **ANGEE**, M Philippe **RATEL**, M. Dany **TARGAT**, Mme Huguette **GRENON**, Mme Evelyne **GIRARDIN**, M. Paul **CLERADIN**, Mme Colette **MALHERBE**, Mme Marie-Jeanne **AGIS**, M. Claude **LACOUR**, M. Alain **MARIE**, M. Jacky **MARIE**, M. Emmanuel **MOREL**, M. Daniel **ROUGET**, Mme Catherine **SADY**, Mme Léa **VERSAVEL**, Mme Elisabeth **BISSON**, Mme Claude **ADAM-DE BOEVER**, M. Jean-Marie **MORIN**, M. Jean-Paul **SAINT MARTIN**, M. Marc **AUNAY**, Mme Christelle **BACQ DE PAEPE**, Mme Françoise **FROMAGE**, M Pierre **MOUNIER**, M. Didier **MAUDUIT**, M. Wenceslas **LE CHEVALIER**, M. Michel **CORU**, M. Jean-Claude **RIGUIDEL**, M. Germain **LAMBERT**, M. Jacky **BARON-LEROY**, M. Michel **DRAIGREMONT**, M. Pascal **GALLET**, Mme Ariane **POYNARD**, M. Gérard **LAUNAY**, Mme Monique **LEBARON**, M. Denis **GOUJON**

Etaient absents/excusés : Mme Martine **ASSIRE**, M. Patrick **BEAUJAN**, M. François **BLIN**, M. Laurent **CAFFIAUX**, Mme Fanny **CAVROIS**, M. Gilbert **DAUFRESNE**, M. Joël **DELOZIER**, M. Daniel **JEHANNE**, M. Philippe **MESLON**, M. Denis **NOYEAU**, M. Jean-Pierre **PERTHUIS**, M. Jean-Louis **PIETTE**, M. Jean-Louis **SERVY**, M. Pascal **TERRIER**, M. Joël **VREL**, M. Jean-François **DIVERT**,

Pouvoirs : Bernard **BROISIN-DOUTAZ** (Pouvoir à M. Sylvain **BALLOT**), Mme Maggy **CHARBONNIER** (Pouvoir à M. Wenceslas **LE CHEVALIER**), M. Christian **DE MENEVAL** (Pouvoir

à M. Etienne **COOL**), M. Bernard **DORIO** (Pouvoir à Mme Marie-Thérèse **STALMANS**), M. Denis **DUBOIS** (Pouvoir à M. Claude **LACOUR**), M. Bernard **GASNIER** (Pouvoir à M. Jacky **MARIE**), M. Gérard **HENOUILLE** (Pouvoir à Mme Evelyne **LE BARBIER**), Mme Véronique **MAYMAUD** (Pouvoir à M. Jacky **MARIE**), Hubert **PITARD-BOUET** (Pouvoir à M. Alain **MARIE**), Mme Isabelle **RAYNAUD** (Pouvoir à M. Bernard **AUBRIL**), M. Philippe **VACHER** (Pouvoir à M. Serge **MARIE**), M. Philippe **VIGAN** (Pouvoir à M. Xavier **LEMARCHAND**)

Secrétaire de séance : Madame Houllemare Sylvaine

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ETAT D'URGENCE SANITAIRE – AIDES AUX ENTREPRISES - PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS AUBEY

ANNEXES : CIRCULAIRE MINISTRE FONDS DE SOUTIEN NATIONAL ; COURRIER ASSOCIATION ELUS 15 AVRIL ; DGCL BUDGET PRINCIPAL DM2 AVRIL 2020

La crise que nous traversons s'annonce comme inédite. Chacun de nos concitoyens a été ou sera touché par cette crise en raison de ses conséquences sanitaires, sociales, humaines et bien entendu économiques.

Avec un recul annoncé de 8 % du Produit Intérieur Brut pour 2020, les impacts financiers et économiques nous toucheront tous. Salariés ou chefs d'entreprises, indépendants, TPE ou PME, artisans, commerçants, filières industrielle, touristique, ou encore agricole, notre territoire ne sera pas épargné.

Nos entreprises constituent le patrimoine immatériel de notre territoire, c'est pourquoi, l'Agglomération, forte de sa compétence Développement Economique, se doit d'agir pour être aux côtés de tous les acteurs économiques et de sa population. Plus les effets de la crise seront anticipés plus ils pourront être amortis et lissés, plus la relance économique pourra être engagée.

L'action de l'Agglomération a été et doit être encore plus: offensive, coordonnée et à la hauteur de l'enjeu.

Offensive : l'Agglomération, dès le début du confinement, a annoncé plusieurs mesures de soutien de « premières urgences » : suspension des loyers des ateliers-relais, suspension de la taxe de séjour, accélération du paiement des factures de ses entreprises, ouverture du bloc-sanitaire du camping pour les chauffeurs-routiers et création d'une carte interactive des producteurs locaux. Au 25 mars, plus de 200 entreprises du territoire avaient été contactés par le service développement économique.

Coordonnée : depuis le début de la crise, l'Agglomération a manifesté, à plusieurs reprises, sa volonté d'agir aux côtés de l'Etat et de la Région Normandie pour participer à l'effort collectif de solidarité. Ainsi, les mesures nationales et locales de soutien sont largement relayées par le service développement économique..

Les Communes, en vertu de l'acte fondateur de Lisieux Normandie, exercent la compétence de proximité du « commerce ». Ainsi, la Communauté d'agglomération s'est rapprochée des Communes pour identifier les besoins de leurs commerces et a proposé de mettre à disposition l'ingénierie de son service Développement Economique.

En concertation avec les communes centres, le plan d'action de la Communauté d'agglomération, basé sur l'articulation des dispositifs national, régional et territorial, a été présenté en commission Développement Economique le 17 avril. Afin qu'aucune entreprise ne reste au bord du chemin, la commission a validé ce plan de soutien global et cohérent, reposant, pour la partie « Commerce », sur le préfinancement par l'Agglomération pour les Communes.

A la hauteur de l'enjeu - adoption d'une première enveloppe d'1 million d'euros : l'Agglomération, après 3 ans de création, est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des entreprises. Avec les Communes, elle est l'échelon pertinent de proximité pour accompagner toutes les entreprises de son tissu économique, **à même de garantir « que tous les acteurs à soutenir puissent l'être »**. Outre le critère économique, la Communauté d'agglomération et les Communes doivent intégrer des critères immatériels comme ceux de l'utilité sociale ou de l'aménagement du territoire.

Par suite, le plan d'action du territoire est conçu comme un « couteau suisse » adaptable, évolutif, à même d'apporter une solution au cas par cas, pour tenir compte des particularismes, des histoires de chaque acteur économique de Lisieux Normandie :

Au niveau national : abondement au fonds de solidarité national (à hauteur de 100 000 €)

Au niveau régional : Participation au plan « Impulsion Relance Normandie » en abondant au fonds dédié, avec les Communes pour la partie Commerce (à hauteur de 315 000 €)

Au niveau territorial: Création d'un fonds de soutien territorial (Communauté d'agglomération – Communes) avec Initiative Calvados (critères d'éligibilité larges, avances remboursables à taux zéro sur une période ajustable et avec un possible différé, comité d'engagement composé d'expert-comptables, de banquiers et de chefs d'entreprise du territoire avec une audition des élus pour les critères d'utilité sociale et d'aménagement du territoire)

Afin de procéder aux ajustements budgétaires découlant de ce plan d'action, il convient d'adopter la Décision Modificative n°2.

Ceci exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

VU le Décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération n°2019-117 du 5 décembre 2019 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2020 ;

VU la Délibération n°2020-015 du 13 février 2020 approuvant la décision modificative n°1 à l'exercice 2020 ;

APRÈS examen de la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2020 telle que présentée ci-dessous;

APPROUVE l'adoption d'une première enveloppe de 1 million d'euros pour soutenir les entreprises touchées par la crise sanitaire;

APPROUVE le plan d'action de la Communauté d'agglomération tel que présenté ci-dessus;

DECIDE de procéder à la décision modificative du budget principal suivante :

Section de fonctionnement

En dépenses

-Compte 674 – “subventions de fonctionnement exceptionnelles” : + 315 000 € (*fonds de soutien régional - possibilité à confirmer d'utiliser le mécanisme de l'étalement de charge pour amortir sur plusieurs exercices - cf courrier des associations d'élus*)

- Compte 022 Dépenses imprévues : - 315 000 €

Section de investissement

En dépenses

-Compte 204113 “Subventions d'équipement versées – Etat – Projets d'infrastructures d'intérêt national” : + 100 000 € (*fonds de solidarité national – cf circulaire ministérielle jointe*)

-Compte 274 “Prêts”: + 585 000 € (*fonds de soutien territorial - Avance remboursable – Convention Initiative Calvados*)

En recettes

-Compte 1641 “Emprunt”: + 685 000 €

En application de la convention de délégation de compétence relative à la compétence “soutien aux activités commerciales” par les Communes à la CALN, la CALN percevra en recettes sur cet exercice et les suivants le remboursement par les Communes des aides versées aux commerces de leur commune via le fonds Région et le coût des éventuelles défaillances de leurs commerces pour les avances remboursables.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **102 POUR**
- **0 CONTRE**
- **2 ABSTENTIONS**

Pour extrait conforme,
Le Président,

François AUBEY

✓ François AUBEY
Signé et certifié par **yousign** 

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



**MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

**Le Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales**

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics,

à

**Mesdames et Messieurs les préfets et hauts commissaires de la République,
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux
des finances publiques**

Objet : Modalités de contribution volontaire des régions, des autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation.

La présente circulaire vise à préciser les modalités de contribution des collectivités (régions, collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation.

1. Présentation du dispositif du fonds de solidarité

L'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 porte création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, sur le fondement de l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Ce fonds est créé pour une durée de trois mois prolongeable par décret pour une durée d'au plus trois mois, et a pour objet le versement d'aides financières aux personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation (article 1^{er} de l'ordonnance).

Ce fonds, inscrit au budget de l'Etat, est financé par l'Etat (la loi de finances rectificative du 23 mars 2020 a ouvert à ce titre 750 M€) et par les collectivités territoriales et leurs groupements sur la base du volontariat par voie de fonds de concours.

Le montant et les modalités de cette contribution sont définis dans le cadre d'une convention conclue entre l'Etat et chaque collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale volontaire (article 2 de l'ordonnance).

En outre, ce dispositif a été précisé par les décrets n° 2020-371 du 30 mars 2020 et n° 2020-394 du 2 avril 2020 qui détaillent notamment le fonctionnement du fonds de solidarité ainsi que le périmètre et les conditions d'éligibilité pour bénéficier de ce fonds.

La présente instruction précise les conditions d'imputation budgétaire et comptable de ces versements (ainsi que leurs modalités d'amortissement) ainsi que les conditions de versement.

L'efficacité de ce dispositif d'urgence reposant sur la rapidité de sa mise en œuvre, une attention particulière devra être accordée aux délais d'instruction et de signature des conventions.

Vous veillerez en priorité à signer la convention avec l'exécutif régional. La participation des régions a en effet été agréée au niveau national, la participation de chaque région étant calculée au prorata de son produit intérieur brut.

2. Modalités de contribution des collectivités au fonds de solidarité

Les versements des collectivités territoriales et de leurs groupements constituent, par dérogation exceptionnelle et temporaire aux règles budgétaires et comptables en vigueur, des dépenses d'investissement, et plus précisément, des subventions d'équipement versées. Cette dérogation est justifiée par le caractère exceptionnel de ce fonds créé par la loi d'urgence sanitaire.

Ne correspondant à aucune dépense énumérée aux articles L. 1615-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ces opérations n'ont pas vocation à être éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), ce que devront s'attacher à vérifier vos services dans le cadre du contrôle d'éligibilité des dépenses au titre du FCTVA.

2.1 Imputation budgétaire et comptable des contributions

Les mandats afférents à ces dépenses d'investissement doivent être imputés au débit des comptes suivants :

- 204113 « Subventions d'équipement versées – Etat – Projets d'infrastructures d'intérêt national » pour les collectivités appliquant les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M57 et M71 ;

- 20413 « Subventions d'équipement versées – Subventions d'équipement aux organismes publics – Projets d'infrastructures d'intérêt national » pour les collectivités appliquant les instructions budgétaires et comptables M14 abrégée.

La durée d'amortissement de ces subventions d'équipement versées est fixée par l'assemblée délibérante : ces dépenses peuvent être amorties sur une durée maximale de cinq ans et le dispositif optionnel de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées s'applique conformément aux dispositions du CGCT.

2.2 La mise en œuvre de ces contributions s'inscrit dans le cadre d'une convention (cf. modèle de convention-type en annexe)

En application du second alinéa de l'article 2 de l'ordonnance relative au fonds de solidarité, et afin de définir le montant et les modalités de contribution, un modèle de convention-type entre l'Etat et la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est proposé et annexé à la présente circulaire.

Aux termes de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, sauf délibération contraire de leur organe délibérant, les exécutifs des collectivités et établissements publics de coopération mentionnés à l'article 2 de l'ordonnance relative au fonds de solidarité peuvent signer cette convention avec l'Etat sans qu'il soit nécessaire d'avoir adopté au préalable une délibération de l'organe délibérant.

Le modèle de convention-type proposé en annexe pourra être adapté en fonction des spécificités locales. Cette convention est articulée autour des axes suivants :

- 1. Le montant de la contribution ;
- 2. Le délai de versement après la signature de la convention ;
- 3. Sa durée, ses modalités de suivi et de prorogation éventuelle par avenant ;
- 4. L'imputation budgétaire et comptable de la contribution pour la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- 5. L'imputation de la recette en comptabilité de l'Etat ;
- 6. Les références bancaires du contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès des ministères économiques et financiers, compétent pour encaisser les contributions volontaires des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Nous vous remercions de veiller à la bonne application de ces dispositions, de nature à permettre une application rapide, souple et efficace permettant la mobilisation dans les meilleurs délais des contributions volontaires des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Par ailleurs, nous vous remercions de nous signaler toute difficulté d'application de la présente circulaire .



Le Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



Le Ministre de l'Action et des Comptes publics



Paris, le 15 avril 2020

Monsieur le Premier ministre,

Depuis le début de la crise sanitaire, les élus locaux sont en première ligne. Ils se sont pleinement mobilisés pour apporter soutien et protection à leurs habitants ainsi qu'appui et aides au tissu économique local.

C'est dans ce contexte de mobilisation collective que nous souhaitons vous faire part d'attentes opérationnelles et, d'autre part, partager avec vous les conditions requises pour permettre à nos collectivités d'être des acteurs majeurs de la relance économique dont nous espérons tous qu'elle puisse survenir au plus vite.

Les ordonnances des 23 mars, 1^{er} et 8 avril nous ont permis de répondre aux problèmes urgents concernant le vote des budgets 2020 et d'assurer la continuité des procédures comptables indispensables au fonctionnement des collectivités. Nous vous remercions de la célérité avec laquelle le gouvernement et l'ensemble des administrations ont rendu possible la rédaction de ces ordonnances.

Elles viennent, en effet soutenir le mouvement spontané de soutien des collectivités aux habitants et au tissu économique

Il s'avère toutefois que certaines échéances réglementaires en vigueur doivent être reconsidérées du fait du prolongement de la période de confinement. Celles-ci concernent : la date limite de délibération pour la répartition dérogatoire du FPIC, le calendrier de dépôts des dossiers de demande de dotations d'investissement, la date limite du rapport de la CLECT (compétence eau et assainissement), le calendrier d'adoption des pactes financiers et fiscaux et des DSC (contrats de ville), ainsi que, dans l'hypothèse où le second tour était confirmé pour juin, la date limite de vote des taux pour les intercommunalités. Ces points sont précisés dans la note technique en annexe du présent courrier.

En outre, des mesures de facilitation de la mise en œuvre de dispositifs existants sont très attendues pour simplifier la gestion budgétaire de nos collectivités dans la mesure où elles sont aujourd'hui complexes à actionner dans la situation actuelle. Il s'agit à ce titre de permettre la reprise en fonctionnement de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur délibération de l'assemblée délibérante, d'assouplir les conditions requises pour basculer une partie du FCTVA sur la section de fonctionnement, et enfin, d'étendre aux dépenses d'intervention d'urgence le périmètre du dispositif des charges à étaler existant pour les frais d'étude. L'objectif commun, vous l'aurez compris, est de renforcer nos moyens d'action pour aider le tissu économique local et le tissu associatif très fragilisés par l'arrêt de l'activité et les effets du confinement.

Monsieur Édouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75008 Paris

Contribution au fonds national de solidarité, accélération de l'engagement des interventions relevant du champ social, aides exceptionnelles aux entreprises et aux associations en difficulté, acquisitions de matériel sanitaire, octroi de remises et abandons de produits domaniaux, ... : nos collectivités n'ont pas hésité pour intervenir de toute urgence dans l'espoir de minimiser les conséquences humaines, sociales et économiques de la crise.

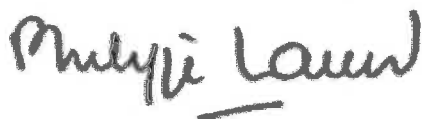
Les collectivités s'attendent à de lourdes pertes de ressources, elles souhaitent néanmoins compte tenu de leur rôle dans la commande publique être au rendez-vous tout comme elles l'ont été au moment du plan de relance de 2009 et tout en sachant que l'ampleur des défis n'est pas comparable

Pour ce faire, il est indispensable que vous puissiez dès à présent nous confirmer que nous pourrons continuer à disposer de l'ensemble de nos ressources, tant en ce qui concerne le panier de nos impôts locaux, que des fonds de concours de l'État, et qu'une négociation avec l'État sur le niveau garanti de ressources aux collectivités puisse débiter très prochainement.

Engagés, solidaires et responsables, appelés à mettre en place avec l'État le plan de déconfinement au niveau national, les élus locaux assurent l'État et le Gouvernement de leur entière mobilisation. Nous sommes engagés depuis le début de la crise, nous le serons jusqu'au bout.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Philippe LAURENT



Vanik BERBERIAN



Christophe BOUILLON



Dominique BUSSEREAU



Caroline CAYEUX



Jean-Luc MOUDENC



Jean-Luc RIGAUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE D'AGGLO LISIEUX-NORMANDIE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006953200014

POSTE COMPTABLE : receveur municipal

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : CA - Lisieux-Normandie (4)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	32
D2 - Arrêté et signatures	33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D'AGGLO LISIEUX-NORMANDIE CA - Lisieux-Normandie	DM 2020
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	72,47 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	NaN %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	67,34 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	S	(si déficit)	(si excédent)
O	R	0,00	0,00
R	T	=	=
		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	685 000,00	685 000,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	S	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	R	0,00	0,00
R	T	=	=
		685 000,00	685 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	685 000,00	685 000,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	10 691 902,00	0,00	0,00	0,00	10 691 902,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 188 218,36	0,00	0,00	0,00	13 188 218,36
014	Atténuations de produits	9 281 769,00	0,00	0,00	0,00	9 281 769,00
65	Autres charges de gestion courante	2 072 053,49	0,00	0,00	0,00	2 072 053,49
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		35 233 942,85	0,00	0,00	0,00	35 233 942,85
66	Charges financières	255 500,00	0,00	0,00	0,00	255 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 170 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	1 485 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	750 000,00		-315 000,00	-315 000,00	435 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 409 442,85	0,00	0,00	0,00	37 409 442,85
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 242 154,00		0,00	0,00	1 242 154,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	775 240,41		0,00	0,00	775 240,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 017 394,41		0,00	0,00	2 017 394,41
TOTAL		39 426 837,26	0,00	0,00	0,00	39 426 837,26

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 426 837,26
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 337 626,70	0,00	0,00	0,00	2 337 626,70
73	Impôts et taxes	20 971 100,00	0,00	0,00	0,00	20 971 100,00
74	Dotations et participations	14 166 450,00	0,00	0,00	0,00	14 166 450,00
75	Autres produits de gestion courante	1 479 250,73	0,00	0,00	0,00	1 479 250,73
Total des recettes de gestion courante		39 204 427,43	0,00	0,00	0,00	39 204 427,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		39 234 427,43	0,00	0,00	0,00	39 234 427,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	192 409,83		0,00	0,00	192 409,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		192 409,83		0,00	0,00	192 409,83
TOTAL		39 426 837,26	0,00	0,00	0,00	39 426 837,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 426 837,26
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 824 984,58
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 920 010,00	0,00	0,00	0,00	2 920 010,00
204	Subventions d'équipement versées	5 427 570,01	0,00	100 000,00	100 000,00	5 527 570,01
21	Immobilisations corporelles	4 609 575,24	0,00	0,00	0,00	4 609 575,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 047 000,00	0,00	0,00	0,00	1 047 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	14 004 155,25	0,00	100 000,00	100 000,00	14 104 155,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	585 000,00	585 000,00	585 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	715 000,00	0,00	585 000,00	585 000,00	1 300 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 719 155,25	0,00	685 000,00	685 000,00	15 404 155,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	192 409,84		0,00	0,00	192 409,84
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	192 409,84		0,00	0,00	192 409,84
	TOTAL	14 911 565,09	0,00	685 000,00	685 000,00	15 596 565,09

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 596 565,09
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 457 000,00	0,00	0,00	0,00	3 457 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	8 812 317,68	0,00	685 000,00	685 000,00	9 497 317,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	124 853,00	0,00	0,00	0,00	124 853,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 394 170,68	0,00	685 000,00	685 000,00	13 079 170,68
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 894 170,68	0,00	685 000,00	685 000,00	13 579 170,68
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 242 154,00		0,00	0,00	1 242 154,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	775 240,41		0,00	0,00	775 240,41

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 017 394,41		0,00	0,00	2 017 394,41
TOTAL		14 911 565,09	0,00	685 000,00	685 000,00	15 596 565,09

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 596 565,09
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 824 984,57
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	315 000,00	0,00	315 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-315 000,00		-315 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	585 000,00	0,00	585 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		685 000,00	0,00	685 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	685 000,00	0,00	685 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		685 000,00	0,00	685 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	10 691 902,00	0,00	0,00
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	1 500,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	3 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	235 600,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	580 400,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	239 000,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	600,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	97 600,00	0,00	0,00
60622	Carburants	208 200,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	105 030,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	89 040,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	57 250,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	83 700,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	7 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	5 150,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	16 250,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	113 830,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	27 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 926 775,00	0,00	0,00
6125	Crédit-bail immobilier	20 400,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	215 380,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	62 680,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	18 500,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	28 500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	73 280,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	826 800,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	86 380,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	258 300,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	82 400,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	182 300,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	50 200,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	43 800,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	312 490,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	31 920,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 610,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	11 075,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	73 700,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	64 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	92 550,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 250,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	10 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	67 600,00	0,00	0,00
6237	Publications	7 500,00	0,00	0,00
6238	Divers	108 705,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	900,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	999 350,00	0,00	0,00
6248	Divers	200,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 550,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	4 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	19 200,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	21 740,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	57 470,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	351 198,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 050,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	167 679,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	8 250,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	264 150,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	26 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	59 560,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	86 610,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	15 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	39 150,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 188 218,36	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	200 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	148 500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25 515,57	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	81 473,25	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	9 785 012,35	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	153 807,97	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	100 443,29	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	302 028,07	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	32 706,46	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 112 750,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	985 536,39	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	92 445,01	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	68 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	70 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	30 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	9 281 769,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	9 281 769,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 072 053,49	0,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 000,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	835 168,49	0,00	0,00
6531	Indemnités	470 100,00	0,00	0,00
6535	Formation	2 500,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	134 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	627 273,00	0,00	0,00
65888	Autres	12,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		35 233 942,85	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	255 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	204 000,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	51 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 170 000,00	315 000,00	315 000,00
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	0,00	315 000,00	315 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	170 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	750 000,00	-315 000,00	-315 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		37 409 442,85	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 242 154,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	775 240,41	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	775 240,41	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 017 394,41	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 017 394,41	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		39 426 837,26	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	250 000,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	50 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 337 626,70	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	5 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	103 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	442 300,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	795 000,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	24 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	345 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	200 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	73,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	408 253,70	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	15 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	20 971 100,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	13 304 600,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	4 185 000,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 120 000,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	502 000,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	224 500,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	109 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	77 000,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	967 000,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	400 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	19 000,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	3 000,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	60 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	14 166 450,00	0,00	0,00
74124	Dotations d'intercommunalité	2 707 000,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	3 315 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00
7461	DGD	24 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	126 800,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	4 614 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	100 650,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	448 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 581 000,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	351 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	244 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	35 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 000,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	566 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 479 250,73	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	419 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 060 250,73	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		39 204 427,43	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	30 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	30 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		39 234 427,43	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	192 409,83	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf opte résul	192 409,83	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		192 409,83	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		39 426 837,26	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 920 010,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 729 210,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	190 800,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	5 427 570,01	100 000,00	100 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	100 000,00	100 000,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 625 000,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 807 570,01	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	945 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 609 575,24	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	270 400,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	491 000,00	0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	840 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	554 568,83	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	178 000,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	240 000,00	0,00	0,00
21748	Sol autrui - Autres construct° (mise à d	803 406,41	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	535 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	255 200,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	412 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 047 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 047 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		14 004 155,25	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	15 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	15 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	585 000,00	585 000,00
274	Prêts	0,00	585 000,00	585 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		715 000,00	585 000,00	585 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 719 155,25	685 000,00	685 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	192 409,84	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	192 409,84	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	39 330,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	8 879,81	0,00	0,00
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	72 152,60	0,00	0,00
139141	Sub. transf. cpte résult. Communes du GFP	48 465,50	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	23 581,93	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		192 409,84	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		14 911 565,09	685 000,00	685 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 457 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 500 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 529 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	80 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	50 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	290 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 812 317,68	685 000,00	685 000,00
1641	Emprunts en euros	8 812 317,68	685 000,00	685 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	124 853,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	124 853,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 394 170,68	685 000,00	685 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		12 894 170,68	685 000,00	685 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 242 154,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	775 240,41	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	17 223,22	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	3 254,10	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	54 528,07	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	47 694,57	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	18 609,73	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 047,60	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	101 605,72	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	17 593,03	0,00	0,00
28138	Autres constructions	73 250,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	13 035,54	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	160,87	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	359,22	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	800,40	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 238,37	0,00	0,00
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	85 673,39	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	8 486,51	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	5 693,50	0,00	0,00
281748	Sol autrui - Autres construct° (m. à dis	54 013,30	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 670,80	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	63 599,64	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	99 652,17	0,00	0,00
28184	Mobilier	39 426,33	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	53 624,33	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 017 394,41	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 017 394,41	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 911 565,09	685 000,00	685 000,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	685 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R / 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D / 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	4 467 570	609 000	0	684 000	525 000	731 202	300 000	32 000	455 008	5 745 400	1 854 975	15 404 155
- Equipements municipaux (2)		609 000	0	684 000	525 000	731 202	300 000	32 000	455 008	4 120 400	1 119 975	8 576 585
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	1 625 000	150 000	5 527 570
- Opérations financières	4 467 570											4 467 570
Dépenses d'ordre	192 410											192 410
Total dépenses de l'exercice	4 659 980	609 000	0	684 000	525 000	731 202	300 000	32 000	455 008	5 745 400	1 854 975	15 596 565
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	4 659 980	609 000	0	684 000	525 000	731 202	300 000	32 000	455 008	5 745 400	1 854 975	15 596 565
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	11 454 565	0	600 000	0	908 000	50 000	1 415 000	290 000	0	0	879 000	15 596 565
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	11 454 565	0	600 000	0	908 000	50 000	1 415 000	290 000	0	0	879 000	15 596 565

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	13 973 332	4 705 296	0	2 092 543	6 150 242	2 128 359	1 123 819	2 010 088	208 950	5 231 950	1 802 259	39 426 837
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	13 973 332	4 705 296	0	2 092 543	6 150 242	2 128 359	1 123 819	2 010 088	208 950	5 231 950	1 802 259	39 426 837
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	30 042 414	1 133 000	0	3 064 000	673 050	1 045 400	464 800	940 000	0	1 980 900	83 273	39 426 837
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	30 042 414	1 133 000	0	3 064 000	673 050	1 045 400	464 800	940 000	0	1 980 900	83 273	39 426 837

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		4 659 980	609 000	0	684 000	525 000	731 202	300 000	32 000	455 008	5 745 400	1 854 975	15 596 565
Dépenses réelles		4 467 570	609 000	0	684 000	525 000	731 202	300 000	32 000	455 008	5 745 400	1 854 975	15 404 155
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	700 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	145 800	0	271 000	265 000	461 202	0	0	455 008	1 150 000	172 000	2 920 010
204	Subventions d'équipement versées	3 752 570	0	0	0	0	0	0	0	0	1 625 000	150 000	5 527 570
21	Immobilisations corporelles	0	463 200	0	413 000	233 000	270 000	300 000	32 000	0	1 950 400	947 975	4 609 575
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	27 000	0	0	0	0	1 020 000	0	1 047 000
26	Participat* et créances rattachées	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	585 000	585 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>192 410</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>192 410</i>
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	<i>192 410</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>192 410</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes investissement		11 454 565	0	600 000	0	908 000	50 000	1 415 000	290 000	0	0	879 000	15 596 565
Recettes réelles		9 437 171	0	600 000	0	908 000	50 000	1 415 000	290 000	0	0	879 000	13 579 171
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
13	Subventions d'investissement	0	0	600 000	0	908 000	50 000	1 415 000	290 000	0	0	194 000	3 457 000

COMMUNAUTE D'AGGLO LISIEUX-NORMANDIE - CA - Lisieux-Normandie - DM - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	8 812 318	0	0	0	0	0	0	0	0	0	685 000	9 497 318
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	124 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 853
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 017 394</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 017 394</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>1 242 154</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 242 154</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>775 240</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>775 240</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		13 973 332	4 705 296	0	2 092 543	6 150 242	2 128 359	1 123 819	2 010 088	208 950	5 231 950	1 802 259	39 426 837
Dépenses réelles		11 955 937	4 705 296	0	2 092 543	6 150 242	2 128 359	1 123 819	2 010 088	208 950	5 231 950	1 802 259	37 409 443
011	Charges à caractère général	0	1 660 798	0	1 454 119	1 391 000	754 980	314 230	416 410	38 450	3 970 245	691 670	10 691 902
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000	2 574 386	0	635 424	4 433 242	1 351 579	809 589	1 534 178	500	1 124 705	524 616	13 188 218
014	Atténuations de produits	9 281 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 281 769
022	Dépenses imprévues	435 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	435 000
65	Autres charges de gestion courante	835 168	470 112	0	3 000	326 000	21 800	0	8 000	0	137 000	270 973	2 072 053
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	204 000	0	0	0	0	0	0	51 500	0	0	0	255 500
67	Charges exceptionnelles	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	170 000	0	315 000	1 485 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 017 394</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 017 394</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 242 154</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 242 154</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>775 240</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>775 240</i>

COMMUNAUTE D'AGGLO LISIEUX-NORMANDIE - CA - Lisieux-Normandie - DM - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		30 042 414	1 133 000	0	3 064 000	673 050	1 045 400	464 800	940 000	0	1 980 900	83 273	39 426 837
Recettes réelles		29 850 004	1 133 000	0	3 064 000	673 050	1 045 400	464 800	940 000	0	1 980 900	83 273	39 234 427
013	Atténuations de charges	50 000	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
70	Produits des services, du domaine, vente	423 254	0	0	200 000	442 300	819 000	0	345 000	0	108 000	73	2 337 627
73	Impôts et taxes	20 938 500	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000	20 600	20 971 100
74	Dotations et participations	7 372 000	933 000	0	2 864 000	202 250	226 400	51 800	595 000	0	1 860 900	61 100	14 166 450
75	Autres produits de gestion courante	1 036 251	0	0	0	28 500	0	413 000	0	0	0	1 500	1 479 251
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>192 410</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>192 410</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	192 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 410
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 892 409,84	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		700 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		192 409,84	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>192 409,84</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	892 409,84	0,00	0,00	892 409,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 517 394,41	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		500 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 017 394,41	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	17 223,22	0,00	0,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	3 254,10	0,00	0,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	54 528,07	0,00	0,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	47 694,57	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	18 609,73	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 047,60	0,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	101 605,72	0,00	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	17 593,03	0,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	73 250,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	13 035,54	0,00	0,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	160,87	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	359,22	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	800,40	0,00	0,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	13 238,37	0,00	0,00
281732	<i>Immeubles de rapport (m. à dispo)</i>	85 673,39	0,00	0,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	8 486,51	0,00	0,00
281738	<i>Autres constructions (m. à dispo)</i>	5 693,50	0,00	0,00
281748	<i>Sol autrui - Autres construct° (m. à dis</i>	54 013,30	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	2 670,80	0,00	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	63 599,64	0,00	0,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	99 652,17	0,00	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	39 426,33	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	53 624,33	0,00	0,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>			
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>			
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	1 242 154,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 517 394,41	0,00	0,00	0,00	2 517 394,41

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	892 409,84
Ressources propres disponibles	VIII	2 517 394,41
Solde	IX = VIII – IV (5)	1 624 984,57

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .